



section académique de Lille

Lettre mensuelle d'informations des LP, SEP, SEGPA et EREA

AU SOMMAIRE EN AVRIL 2019 :

L'éditorial du secrétaire académique.....	1
Mutation intra : contestation de barème, c'est le moment !.....	2
Grève du 09 mai 2019 : défendons notre statut !.....	2
Les nouveaux programmes de Bac Pro et CAP.....	3
Préparer son retour après un congé maladie.....	3
Combien de hors classes en 2019 ?	3
Combien de classes exceptionnelles en 2019 ?	4
Modification du calendrier des CAPA.....	4
Candidature au poste de secrétaire départemental du Pas de Calais ...	5

L'édito du secrétaire académique : Ali BEN YAHIA

Mouvement inter, mouvement intra, co-intervention, chef d'œuvre, familles de métiers, évaluations, promotions, c'est un investissement à un rythme effréné de tous les instants pour le SNETAA-FO et son secrétariat académique aux travers les interrogations légitimes et quotidiennes des collègues. Alors que d'autres distillent des vérités issues de « boule de cristal » nos Commissaires Paritaires s'emploient à accompagner par des heures de formations et d'informations sur l'ensemble de l'académie sans démagogie ni faux espoir. La réforme de la voie professionnelle, à laquelle il faut ajouter le PPCR et CAP22 doit nous motiver à nous mobiliser pour nous battre afin de faire respecter notre statut. La première et le plus sensible sera pour l'organisation de la rentrée prochaine. Agissons pour ne pas subir. **Tous mobilisés le 9 mai.**

Page 1

Nous contacter :

03 20 52 01 75

24 rue de Rouen, 59 000 LILLE

snetaa.lille@free.fr



section académique de Lille

Mutation intra : contestation de barème, c'est le moment !

Les personnes qui participent aux mutations intra-académiques ont la possibilité de contester les barèmes de leurs vœux du 24 avril au 10 mai 2019.

Pour cela, il convient qu'elles adressent leur réclamation au 7^{ième} bureau du DPE par courriel à l'adresse dpe-b7@ac-lille.fr ou par téléphone (les numéros se trouvent sur l'annuaire en ligne du rectorat, [cliquer ici](#) pour y accéder).

En cas de difficultés à joindre le DPE-B7, contactez le SNETAA-FO.

Grève du 09 mai 2019 : défendons notre statut !

Les 9 fédérations syndicales les plus représentatives de la fonction publique appellent à une grève unitaire le jeudi 09 mai prochain.

En plus de notre opposition au gel du point d'indice, au jour de carence et à la suppression de 120 000 postes, il s'agit aussi de dénoncer la loi dite de *transformation de la fonction publique*.

Cette loi prévoit notamment la suppression des compétences des Commissions Administratives Paritaires Nationales et Académiques en matière de mutation et de promotion. Cette mesure va favoriser une gestion opaque et priver de recours les personnels contre l'arbitraire lors des accélérations de carrières, des changements de grades, des mutations inter et intra-académiques ou des affectations de PLP en BTS.

Cette loi prévoit aussi le recours massif aux contractuels avec CDD sans un plus strict encadrement des conditions de recrutement et de formation, aggravant ainsi la précarité et limitant l'accès au statut de titulaire.

Télécharger le communiqué de presse en [cliquant ici](#).



section académique de Lille

Les nouveaux programmes de Bac Pro et de CAP

Les nouveaux programmes des enseignements généraux à appliquer dès la rentrée prochaine pour les classes d'entrants en Bac Pro ou CAP ont été publiées au bulletin officiel spécial n°5 du 11 avril 2019.

Vous pouvez les consulter en [cliquant ici](#).

Préparer son retour après un congé maladie

Le retour au travail après un arrêt maladie, qu'il soit ordinaire, de longue durée, de longue ou de grave maladie nécessite de s'y préparer.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre secrétaire académique pour être accompagné dans votre reprise du travail.

Combien de hors classes en 2019 ?

Seront promouvables au grade de la hors classe en 2019, les PLP qui auront atteint le 9^{ième} échelon de la classe normale avec au moins 2 ans d'ancienneté le 31 août 2019 (article 26 du décret n°92-1189 portant statut des PLP).

Le nombre maximal de promus pour chacune des années 2018 à 2020 est fixé à 17 % des promouvables par l'arrêté du 17 juillet 2018.

L'an passé, dans l'académie de Lille, il y a eu 185 promus sur les 1140 promouvables, soit un pourcentage de seulement 16,23 %, très en-dessous du pourcentage maximum de 17 %. L'application de ce dernier aurait donné un nombre de promus de 193, soit 8 de plus !

Le SNETAA-FO demandera cette année encore l'application des 17 % pour promouvoir le plus de PLP possible.



section académique de Lille

Combien de classes exceptionnelles en 2019 ?

Le nombre de PLP au grade de classe exceptionnelle est régi par l'arrêté du 10 mai 2017. En 2019, ce nombre doit être égal à 7,53 % de l'ensemble de PLP. Ainsi, cette année, le nombre de promus au grade de la classe exceptionnelle se fera de façon à satisfaire ce pourcentage en tenant compte des PLP déjà présents dans ce grade et de ceux qui partent à la retraite.

L'arrêté prévoit une augmentation progressive de ce pourcentage afin qu'il atteigne 10 % en 2023. Une fois cette quantité de PLP classe exceptionnelle atteinte, il faudra donc attendre qu'un PLP dans ce grade parte à la retraite pour qu'il permette à un autre d'y accéder.

Pire ! Si le nombre de PLP diminue au profit de contractuels par exemple, le nombre de classes exceptionnelles que doit contenir le corps de PLP va diminuer, limitant ainsi le nombre de nouveaux promus !

Une grande partie des promus, aura atteint au 31 août 2019, le 3^{ème} échelon de la hors classe et justifié 8 années de fonctions accomplies dans des conditions difficiles ou sur des fonctions particulières. Ils auront pris soin de candidater suite au mail que l'administration leur aura envoyé sur i-prof.

L'autre partie, au plus 20 % des promus, sera choisie sans acte de candidature, parmi les PLP hors classe ayant atteint le 6^{ème} échelon au 31 août 2019.

Modification du calendrier des CAPA

Le rectorat a modifié certaines dates de groupes de travail et de CAPA.

Vous trouverez la liste mise à jour sur la page des commissaires paritaires du site académique du SNETAA-FO en [cliquant ici](#).



section académique de Lille

Candidature au poste de secrétaire départemental du Pas de Calais

Paul DEVAUX, qui avait jusqu'il y a peu la fonction de secrétaire départemental du Pas de Calais, a pris sa retraite. Il faudra donc, lors de la prochaine année scolaire, procéder à l'élection de son remplaçant.

Le secrétaire départemental est membre du bureau académique. À ce titre, il participe pleinement aux prises de décisions locales, aux audiences avec les autorités académiques et aux actions menées par le syndicat. Il est participant de droit au Conseil Syndical Académique et peut représenter l'académie de Lille au Conseil Syndical National qui réunit une fois par an les délégués du SNETAA-FO venus de toute la France métropolitaine et d'outremers.

Le secrétaire départemental est amené à se rendre dans les lycées du département pour procéder à l'affichage sur le panneau syndical mais aussi rencontrer les collègues quand il n'y a pas de représentant dans l'établissement. Il est mandaté pour accompagner les adhérents en cas de conflit avec l'administration. Il contribue à l'organisation et à l'animation des heures mensuelles d'informations syndicales dans les établissements.

Un défraiement est prévu par la section académique, notamment pour les déplacements. L'attribution d'une décharge horaire syndicale est possible.

Sans attendre la prochaine année scolaire, vous pouvez d'ores et déjà faire connaître vos intentions par courriel à l'adresse snetaa.lille@free.fr.

Cela nous permettra de vous contacter pour vous inviter aux prochains bureaux académiques.

Il vous faudra ensuite candidater officiellement à partir du formulaire publié annuellement dans la revue AP du SNETAA-FO.